

Messe de la Saint-Jean au Centre communautaire Saint-Louis

À l'occasion de la fête de la Saint-Jean, une messe sera célébrée à l'église Sainte-Famille, le 24 juin 2010 à 11h15. L'événement est proposé par le Choeur des Îles, en collaboration avec l'équipe de l'unité pastorale de Boucherville. Sous la direction de Nicole Lafontaine, un chœur accompagné de quatre musiciens interprétera la « Messe québécoise » de Pierrick Houdi, compositeur québécois d'origine bretonne.

Une invitation est lancée à tous les cho-

ristes qui souhaitent se joindre à nous. Les répétitions auront lieu au Centre communautaire Saint-Louis les jeudi 10 juin, lundi 14 juin et jeudi 17 juin à 19 h. La générale sera tenue à l'église Sainte-Famille le mardi 22 juin à 19 h.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire, avant le 1^{er} juin. Nous vous attendons en grand nombre.

Renseignements et inscription : Jeanne Duhaime au 450 655-3363 ou par courriel à jeanne.duhaime@hotmail.com.

Organismes régionaux *En un éclair*

Vous cherchez des solutions à l'endettement?

Vous êtes salariés et vous avez des dettes? L'ACEF Rive-Sud vous offre de vous renseigner gratuitement sur vos droits et sur plusieurs pistes de solutions telles que la négociation, la faillite, etc. Une rencontre d'information sur les solutions à l'endettement pour les personnes ayant des revenus de travail aura lieu le mercredi 26 mai 2010 à 19 h au Centre Jeanne-Dufresnoy situé au 1, boulevard Curé-Poirier à Longueuil. Inscription obligatoire au 450 677-6394.

Soirée partage avec la Société de Schizophrénie de la Montérégie

La Société de Schizophrénie de la Montérégie organise sa prochaine soirée partage à Saint-Basile-le-Grand le lundi 31 mai 2010 au IGA Extra au 2^e étage situé au 2400, boulevard du Millénaire. Parents, amis et proches de la personne atteinte de schizophrénie sont chaleureusement invités à partager avec d'autres parents. Si vous désirez de plus amples renseignements, veuillez communiquer au 450 677-4347.

Assemblée générale annuelle du Cercle de fermières de Boucherville

Le Cercle de fermières tiendra son assemblée annuelle le mardi 8 juin à 17 h 30 à la salle paroissiale Sainte-Famille. Tous les membres sont conviés à cette assemblée. Au conseil d'administration, trois postes sont à pourvoir : la vice-présidente, la secrétaire trésorière et une conseillère.

Les cartes de membres sont en vente au coût de 30 \$. Bon été à tous les membres. Responsable : Denise Choquette, 450 655-4700.

Choristes recherchés

Le Théâtre Lyrique de la Montérégie est à la recherche de comédiens-chanteurs pour la saison 2010-2011. Au programme : Rêve de Valse (Oscar Strauss) avec costumes, décors, mise en scène et orchestre. Les répétitions ont lieu à Longueuil les mercredis à 19 h 15. Exigences : voix juste, une certaine lecture musicale, aisance sur scène et assiduité aux répétitions. Auditions : 450 462-4508 à Longueuil.

COMMUNIQUÉ

Restrictions d'arrosage des pelouses jusqu'au 4 juin

La Ville de Longueuil demande aux citoyens des arrondissements de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil, de même que ceux des villes de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville de restreindre l'utilisation extérieure de l'eau et de ne pas arroser leurs pelouses.

Les réparations requises au puits d'eau brute qui alimente les usines régionale et locale et le beau temps exceptionnel, qui a entraîné de fortes consommations d'eau la fin de semaine dernière, obligent la Ville à poursuivre cette restriction jusqu'au 4 juin. Dans l'intervalle, les réservoirs d'emmagasinement d'eau sont mis pleinement à contribution pour assurer la desserte quotidienne des usagers.

Le Service du traitement des eaux et de la planification du territoire de Longueuil assure un suivi rigoureux de la situation et met tout en œuvre pour assurer un retour à la normale dans les meilleurs délais

Merci de votre collaboration.

Agglomération
longueuil

21254

La popote roulante réchauffe le coeur!

Vous êtes en convalescence et ne pouvez cuisiner? Vous êtes en difficulté temporaire ou permanente et voulez un soutien alimentaire? Vous avez perdu le goût de préparer des repas nutritifs? Faites appel au service de la popote roulante du Centre d'action bénévole de Boucherville!

Pour un coût minime par repas, de bons plats faits maison, pleins de saveurs, de chaleur et de réconfort vous seront préparés et livrés par des bénévoles attentionnés et chaleureux.

Vous êtes diabétiques? Nos succulents desserts sans sucre sauront vous charmer!

Le service de popote roulante est disponible tous les lundis et vendredis. Pour bénéficier de ce service, communiquez avec Linda Lambert, agente aux services alimentaires, au 450 655-9081.

Le Centre d'action bénévole de Boucherville, plus de 30 ans à faire du bien dans la communauté! Pour plus d'information, consultez notre site Internet www.cabboucherville.ca.

Une entreprise qui se démarque

Heureusement pour nous, il y a des gens qui ont le coeur à la bonne place! Un autre précieux donateur, Construction Benvas est de ceux-là.

Benvas, avec l'aide de ses fournisseurs, s'est grandement impliqué dans le projet de la Maison de soins palliatifs Source Bleue, en donnant en totalité l'excavation de la Maison, la main d'oeuvre pour le remblayage ainsi que le réseau de drainage. Cela représente plus de 170 000 \$.

Nous remercions sincèrement Construction Benvas pour sa très grande implication.



Dans l'ordre habituel, les trois actionnaires de la compagnie, monsieur Roch Laplante, monsieur Laurent Bourget et monsieur Jean-Jacques Laplante.

Aux personnes et organismes intéressés d'une municipalité dont le territoire est compris dans celui de l'agglomération de Longueuil

Avis de l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement

1. Lors de sa séance tenue le 18 février 2010, le conseil d'agglomération a adopté le Règlement CA-2010-138 remplaçant le Règlement CA-2009-112 modifiant le Règlement CA-2006-9 dotant l'agglomération de Longueuil d'un schéma d'aménagement et de développement afin :

- 1^o d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle RES-1.13 à même une partie de l'aire d'affectation industrielle IND-1.12 dans la Ville de Brossard ;
- 2^o d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle RES-5.04 à même une partie de l'aire d'affectation industrielle IND-5.18 et une partie de l'aire d'affectation commerciale et de service régional CSR-5.17 dans la Ville de Longueuil, arrondissement du Vieux-Longueuil.

Les Villes de Brossard et Longueuil devront modifier leur plan d'urbanisme et leur règlement de zonage en conséquence.

2. Ce règlement est entré en vigueur le 22 avril 2010, soit le jour de la signification par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à la Ville d'un avis attestant que le règlement respecte les orientations que le gouvernement, ses ministres, les mandataires de l'État et les organismes publics poursuivent ou entendent poursuivre en matière d'aménagement sur le territoire de l'agglomération de Longueuil et les projets d'équipements, d'infrastructures et d'aménagement qu'ils entendent réaliser sur ce territoire.

3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur longueuil.ca, à l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane et aux hôtels de ville suivants aux heures normales de bureau :

- 1^o hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins;
- 2^o hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard Rome;
- 3^o hôtel de ville de Saint-Bruno-de-Montarville, 1585, rue Montarville;
- 4^o hôtel de ville de Saint-Lambert, 55, avenue Argyle.

Longueuil, le 4 mai 2010.

Annie Bouchard, assistante-greffière de la Ville de Longueuil

longueuil

21222

AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TENUE D'UNE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU 7 AU 11 JUIN 2010 SUR LE RÈGLEMENT CA-2010-147

AUX PERSONNES HABILÉES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

1. Lors de sa séance du 20 mai 2010, le conseil d'agglomération a adopté le Règlement CA-2010-147 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la fourniture de services en matière de planification des besoins de remplacement et de mise à niveau des équipements de traitement d'eau potable. Ce règlement décrète un emprunt n'excédant pas 500 000 \$.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'agglomération de Longueuil peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin. Au préalable, elles doivent établir leur identité en présentant leur carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec, leur permis de conduire ou leur permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec, leur passeport canadien, leur certificat de statut d'Indien ou leur carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h du 7 au 11 juin 2010, au bureau du greffier situé au 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

4. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 4 839. Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à l'hôtel de ville, situé au 4250, chemin de la Savane, Longueuil, le 11 juin 2010 à 19 h.

6. Ce règlement peut être consulté sur le site Internet (longueuil.ca) et au bureau du greffier durant les heures d'ouverture et les heures d'accessibilité au registre.

CONDITIONS À REMPLIR LE 20 MAI 2010 POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILÉ À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL :

1. **Condition générale** : être une personne physique domiciliée sur le territoire des Villes de Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Lambert et, depuis au moins 6 mois, au Québec ou être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale, situé sur le territoire des Villes de Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Lambert.

2. **Condition supplémentaire particulière aux personnes physiques** : être majeure et de citoyenneté canadienne et n'être ni en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

3. **Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise** : être désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de l'établissement d'entreprise. (Note : un copropriétaire ou un cooccupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'un établissement d'entreprise.)

4. **Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale** : désigner par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 20 mai 2010 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne et n'est ni en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Donné à Longueuil, le 21 mai 2010.
Annie Bouchard, assistante-greffière de la Ville

longueuil

21256